



Héritage de ma grand-mère père prédécédé

Par **Charpentier Marie Jose**, le **21/06/2018 à 16:01**

Bonjour, ma grand-mère avait un seul fils mon père prédécédé, nous sommes 4 petites filles qui venons en représentation de notre père. Ma grand-mère m'a fait une donation de sa maison 2ans avant son décès la notaire à utiliser l'abattement dont j'avais droit pour les frais notariés. Pouvez-vous me dire quel est la quotité disponible dont je peux hériter et la quotité héréditaire que l'on doit se partager avec mes soeurs. Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018 à 16:45**

Bonjour,

Votre notaire vous donnera toutes les infos.